CP tenderie

[CONSULTATION PUBLIQUE]

Bonjour à tous,

Une fois encore nous nous tournons vers vous afin de vous solliciter pour une consultation publique. Celle-ci concerne la chasse traditionnelle à la tenderie aux vanneaux et pluviers.

Bien que favorable à cet arrêté nous émettons des réserves sur le quota. Celui-ci est plus de quatre fois inférieur au seuil de 1% de la mortalité annuelle ayant pour but de ne pas influencer négativement la conservation de l’espèce. Ce quota se base sur le quota de prélèvement de la saison dernière ce qui est un non-sens quand on sait le nombre de facteurs (migration, météo, etc.) qui peuvent influencer ce chiffre d’une année sur l’autre.

Il ne faut pas oublier non plus l’importance culturelle et traditionnelle de cette chasse dans le département concerné. C’est une chasse de patience, de respect de la nature exercée par des passionnés donnant lieu à de faibles prélèvements. En tant que tradition elle doit continuer d’exister et d’être transmise.

Rappelons également que cette chasse, contrairement à ce qu’en disent ses détracteurs, est très encadrée et contrôlée et permet une sélectivité en ce que les oiseaux peuvent être relâchés sans contrainte. Elle possède même une réelle utilité scientifique pour le baguage de vanneaux et d’analyses physiologiques (autopsies des spécimens capturés, lecture d’ailes, âge/sexe…) démarré depuis 2017 dans les Ardennes : près de 1200 vanneaux analysés à ce jour et plus de 420 Vanneaux bagués et relâchés.

Pour participer : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-d-arrete-relatif-a-la-capture-des-vanneaux-a2013.html?id_rubrique=2>

Pour plus d’informations : LIEN VERS SITE FNC AVEC ARTICLE

Merci de participer, même si vous n’êtes pas pratiquant, et de partager cette publication autour de vous au maximum. Les ennemis de la chasse ont déjà largement commencé !

ILLUSTRATION